

1^{er} cycle :

- un stage peut être effectué en 1^{ère} année pour l'expérience. Mais il n'est pas validé dans le cursus de l'étudiant.

- un stage de **2 semaines minimum (70h) est obligatoire en premier cycle.**

Validé officiellement en 3^{ème} année, il peut être fait dès la 2^{ème} année (vivement conseillé durant les vacances d'été).

2^{ème} cycle :

- un stage de **1 mois minimum (140h) est obligatoire en 2^{ème} cycle.**

Il doit être fait avant la fin de la 4^{ème} année (30 juin).

Il peut être réalisé durant les vacances d'été entre la 3^{ème} année (après obtention du DNAP) et la 4^{ème} année.

Il est déconseillé de faire le stage obligatoire de 2^{ème} cycle en 5^{ème} année.

Après obtention du DNSEP, l'ESADHaR peut signer une convention avec le diplômé à condition que le stage ne dépasse pas la date du 30 septembre de l'année du diplôme.

Le stage est validé par un rapport de stage, travail rendu au secrétariat.

Correction des rapports de stages de 1^{er} cycle : Apolline Brechotteau et Catherine Schwartz

Correction des rapports de stage de 2^{ème} cycle : Manon Rivière

Les stages de 70h ou 140h peuvent être morcelés (plusieurs structures possibles).

Merci de ne rendre **qu'un seul rapport de stage, compilant toutes les expériences.**

Evaluation : Les rapports seront évalués selon un barème d'évaluation commun, tenant compte de l'orthographe, de la clarté de l'expression, et de votre capacité à prendre du recul sur votre expérience professionnelle.

Pour éviter d'engorger les boîtes mails, **n'envoyez pas vos rapports de stage directement par mail aux personnes chargées de les évaluer.**

Les conventions de stage, tout comme les rapports de stages, sont à remettre en main propre ou par mail à Frédérique ou Séverine, qui centraliseront tout.

Une suggestion de plan, pour vous aider à réaliser ce rapport est disponible sur notre site Internet, dans « l'espace étudiants », puis « documents nécessaires pour effectuer un stage ». Le barème de notation précis se trouve aussi sur ce document, intitulé « plan de rapport de stage ».

Deadlines à retenir :

Rendu du rapport de stage pour les 5^{ème} année : **30 novembre 2016**

Rendu du rapport de stage pour les 3^{ème} année : **24 avril 2017**

Rendu du rapport de stage pour les 4^{ème} année : **31 mai 2017**